

Communiqué de Presse

Paris le 9 septembre 2019

Pacte de refondation des urgences : Le plan d'actions dévoilé ce jour par Agnès Buzyn constitue une avancée.

La Ministre de la Santé vient de dévoiler une série de mesures qui visent à résoudre la crise des urgences.

L'adaptation de traitements par les infirmiers libéraux contenue dans la mesure 4, et portée par la FNI de longue date, est actée dans le pacte de refondation présenté ce jour. Cette mesure vise à permettre une prise en charge directe par des professionnels de santé libéraux non médecins dotés de compétences nouvelles dans un cadre élargi. Elle permettra la prise en charge directe par les infirmiers de patients atteints de pathologies simples.

Pour la FNI, cette mesure, couplée aux autres, constitue une mesure structurelle qui peut agir en amont et en aval des services d'urgences pour pallier l'engorgement de ces services. Elle est de nature à peser sur le « consumérisme hospitalier » des patients et participera, de notre point de vue, en partie, à la résolution de la crise que traversent ces services.

La FNI rappelle que les compétences des 118 000 infirmières et infirmiers libéraux qui soignent chaque jour, à leur domicile, des millions d'assurés sont aujourd'hui insuffisamment exploitées.

En conséquence, la FNI considère que ces dispositions doivent être étendues à tous les infirmiers exerçant en coordination clinique de proximité avec les médecins généralistes dans les équipes de soins primaires. Elles ne doivent surtout pas se limiter aux professionnels intégrés dans des maisons de santé pluri professionnelles de type SISA. C'est à cette seule condition que les mesures annoncées pèseront efficacement sur l'organisation du système de santé et produiront les effets escomptés.

Contact Presse :
Daniel Guillerm Président
06 08 84 50 27